

Commune de GIGONDAS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi quinze avril à dix huit heures trente ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Anne Sophie AY, Caroline CHOCHOIS, Véronique CUNTY, Céline DRUT, Claudine FARAVEL, Lionel FUMAT, Frédéric HAUT, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Thémis SOUCHIERE, Eric UGHETTO
Excusé (e) Pouvoir(s) :	Anik VINAY SOUCHIERE à Thémis SOUCHIERE
Absent(es) :	Jérôme BOUDIER, Mathieu BOUTIERE

Madame Caroline CHOCHOIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2025\_26

DON EN FAVEUR DE LA CHAPELLE SAINT COSME

Vu le Code Général des Impôts ;

Monsieur le Maire expose que l'association TRAVERSEE DES DENTELLES, représentée par son président, Monsieur Jean Marie AMADIEU, souhaite faire un don à la commune de 1 000 € afin de participer aux travaux de mise hors péril de la Chapelle Saint Cosme Saint Damien.

Ce don étant subordonné à cette condition expresse, son acceptation relève du conseil municipal. Monsieur le Maire demande au conseil d'accepter cette condition et ce don.

Au regard de ces motivations, et compte tenu de ces explications, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ;

**DECIDE** d'accepter le don de 1 000 € de l'association TRAVERSÉE DES DENTELLES, représentée par son président, Monsieur Jean Marie AMADIEU, dans les conditions exposées ci-dessus ;

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance  
Caroline CHOCHOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250415-D2025\_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025  
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,  
Michel MEFFRE

